

Questions orales

Le ministre dira-t-il maintenant à la Chambre quels ont été les résultats de cette enquête et à la lumière de la décision que prenait le Sénat américain mardi dernier sur les dangers de l'agent Orange, est-il maintenant disposé à reconnaître que ces essais effectués dans la région de Gagetown ont très probablement eu des réactions néfastes sur la population?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je dois dire que la question relative à l'épandage de l'agent Orange, à la base de Gagetown, a été prise très sérieusement, lorsqu'elle a été discutée il y a déjà quelques mois. Je pense qu'il est injuste de comparer en fin de compte l'épandage de l'agent Orange, lors d'une expérience qui mettait en cause un nombre très minime de Canadiens ou d'Américains à l'épandage massif qui a eu lieu lors de la guerre du Vietnam.

Lorsque cela a été abordé, il y a quelques mois, nos hauts fonctionnaires ont essayé de communiquer avec la plupart de ceux qui avaient participé à cette expérience. Les découvertes que nous avons faites sont assez restreintes.

A ce moment-là, si on se souvient bien aussi, j'ai offert au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, qui faisait lui-même l'épandage sur ses forêts, ainsi qu'à divers corps médicaux spécialisés de collaborer avec eux, s'il y avait lieu, afin de découvrir les effets de l'agent Orange sur ceux qui en ont reçu. Les opinions sont assez controversées là-dessus, même des médecins ont prétendu qu'il n'y avait aucun risque. D'autres prétendent qu'il y en a. Nous sommes encore disposés à collaborer soit avec le gouvernement provincial, soit avec les organismes médicaux avec lesquels on pourrait de nouveau collaborer.

[Traduction]

M. Corbett: Madame le Président, chose certaine, il s'agit d'une responsabilité fédérale et non celle du gouvernement provincial ou d'une autre agence. Le gouvernement fédéral avait approuvé ces essais en 1966. C'était un gouvernement libéral et il est temps que le gouvernement cesse de tergiverser et reconnaisse que la population, les civils de cette région, ne sont pas censés servir de cobayes.

● (1440)

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Le gouvernement a promis une enquête. Je demande encore une fois au ministre s'il est prêt à assumer ses responsabilités envers les habitants de la région de Gagetown qui relèvent de la compétence fédérale et à ordonner une enquête, faisant abstraction de toute responsabilité provinciale d'ailleurs inexistante, et à présenter un rapport à la compétence fédérale, c'est-à-dire la Chambre des communes, aussi vite que possible, d'ici quelques semaines, et à nous dire exactement ce que les habitants de la région et nous pouvons attendre à la suite de ces essais dont il est exclusivement responsable?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, justement je pense que ce gouvernement a assumé sa responsabilité complètement, étant donné qu'il n'a pas voulu mener une enquête uniquement sur le très petit nombre de ceux qui ont participé à cette expérience, mais plutôt avec la collaboration de la province ou des provinces qui utilisent le même défoliant, et aussi avec les organismes médi-

caux, qui pourraient certainement être beaucoup plus avertis et avoir beaucoup plus d'expérience dans ce domaine que l'honorable député de l'opposition.

* * *

[Traduction]

LE GRAIN

LE CALCUL DE L'INDEMNISATION À VERSER AUX
AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR L'EMBARGO SUR LES VENTES À
LA RUSSIE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire dans l'espoir qu'il en sait un peu plus long que le ministre des Transports sur l'embargo.

Le montant des indemnisations ayant été fixé aujourd'hui à Winnipeg à 81 millions de dollars, l'Université de la Saskatchewan ayant pour sa part fixé les pertes à 117 millions de dollars—le ministre des Transports et moi différons d'avis sur ce point—et la Commission du blé l'ayant fixé à plus de 100 millions, le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer l'écart entre le montant des pertes établi par ces études et celui auquel le gouvernement a décidé de fixer son indemnisation?

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme l'a expliqué tout à l'heure le ministre des Transports, une première étude avait été faite. C'était environ 61 millions de dollars. Le gouvernement canadien a maintenant offert 81 millions, et je pense bien que ce que le ministre des Transports a dit tout à l'heure est tout à fait exact.

[Traduction]

LES FAITS UTILISÉS POUR PRENDRE LA DÉCISION

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, compte tenu de cette réponse et des divergences qui existent à l'égard de ces études entre la position du secrétaire parlementaire et le sens que nous leur donnons, le secrétaire parlementaire peut-il assurer à la Chambre comme l'a fait le ministre de l'Agriculture lorsqu'il a déclaré, et je cite:

Au terme de ce programme, tous les faits relatifs à sa mise sur pied seront rendus publics.

... que le comité permanent de l'agriculture ou la Chambre seront mis au courant de tous les faits entourant le calcul de ce montant afin que nous puissions les examiner?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si je puis répondre à cette question, je dirai que chacune des différentes études qui ont abouti à différents montants s'échelonnant de 71 à 125 millions de dollars sera remise aux députés afin qu'ils puissent en prendre connaissance et en tirer leurs propres conclusions. Une chose est sûre: on a tenu compte d'un grand nombre de facteurs dans cette analyse. Voilà pourquoi les différents groupes qui ont analysé cette question ne sont pas arrivés aux mêmes conclusions. Cela est assez normal. J'ajouterai que cela se produit dans presque tous les cas où une question est soulevée au pays après un certain nombre d'années.